

**DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FLANDRE LYS
Séance du 20 mai 2025**

L'an deux mille-vingt-cinq, le 20 mai, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques HURLUS, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 14 mai.

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents :

- Du point 1 au point 3 : 33
- Du point 4 au point 8 : 34
- Du point 9 au point 26 : 35
- A partir du point 27 : 36

Nombre de pouvoirs :

- Du point 1 au point 26 : 5
- A partir du point 27 : 4

Nombre de votants :

- Du point 1 au point 3 : 38
- Du point 4 au point 8 : 39
- Du point 9 au point 26 : 40
- A partir du point 27 : 40

Etaient présent(e)s :

Mme BERTRAND Dorothée (arrivée au point 27), M. BEZILLE Marc, Mme BEURAERT Martine, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe (arrivé au point 9), Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, Mme DEBAISIEUX Nathalie (arrivée au point 4), M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, Mme HERDIN Andrée, M. HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LAPIERRE Julien, M. LORIDAN Bernard, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, M. PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, Mme THERON Stéphanie, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse,

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BERTRAND Dorothée, pouvoir donné à Michel DEHAENE jusqu'au point 27,
Mme VILLE Augustine, pouvoir donné à François Xavier HENNEON,
M. VANECLOO Serge, pouvoir donné à Monsieur DELABRE Aimé,
M. LABERGERIE Eric, pouvoir donné à Anne HIEL,
M. SÉRÉ Soarey, pouvoir donné à Julien LAPIERRE

Absents :

M. FICHEUX Bruno,
Mme BOULENGER Delphine,
M. BOONAERT Jean-Philippe jusqu'au point 8
Mme DEBAISIEUX Nathalie jusqu'au point 3

Secrétaire de séance : Madame Anne HIEL

Délibération n° 2025D122-Développement économique et acquisitions foncières subventions aux organismes partenaires.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu le code Général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de communes Flandre Lys précisant les compétences obligatoires les actions de développement économique,

Vu la délibération 2025D079 du Conseil Communautaire validant le budget 2025,

Considérant la volonté de la Communauté de communes de soutenir les structures concourant au développement économique du territoire, à l'insertion professionnelle et à l'accompagnement entrepreneurial numérique ;

Considérant que ces partenariats s'inscrivent pleinement dans les orientations stratégiques de la collectivité et permettent de renforcer l'attractivité, l'employabilité et l'innovation locale ;

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

Partenaires	Montant au budget 2025	Année concernée
Campus des Métiers de l'Industrie et de la transition Numérique (via Association ITN)	25 000€	2024 et 2025
PLIE 62	30 472€	2023 et 2024
PLIE 59	18 658,80€	50% du solde de 2024 et acompte de 50% de 2025
Mission Locale 62	22 000€	2024
Mission Locale 59	52 500€	2025
Plateforme Oziris	100€	2025
Initiative Artois	8 462€	2025
Flandre Initiative	11 609€	2025
Boutique de Gestion de l'Espace	28 000€	2025
Eura Industry innov'	20 000€	2024 et 2025
Association Arcade	1 500€	2025

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- Accepte de subventionner les partenaires retenues à hauteur des montants indiqués ci-dessus
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ces dossiers

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité (40 voix) la proposition ci-dessus

A La Gorgue le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme au registre

Le secrétaire de séance

Anne HIEL



Le Président

Jacques HURLUS

